



**Antoine BORÉ**  
Chef de projets développement  
& concertation  
07 57 02 16 78  
[antoine.bore@volkswind.fr](mailto:antoine.bore@volkswind.fr)



**Yoann DOSSO**  
Chef de projets éoliens  
05 87 31 86 74  
[yoann.dosso@volkswind.fr](mailto:yoann.dosso@volkswind.fr)

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE SUR VOTRE COMMUNE

### Un projet de territoire

#### La co-construction du projet à l'aide du comité de suivi

Le projet de la ferme éolienne des Champs des Abaties a fait l'objet d'une communication constante et saine avec le conseil municipal du Bouchage. Il est important de rappeler ici que la décision d'autoriser ou non un projet éolien relève de la compétence de la Préfecture et non de la Commune. À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé contre le projet, il ne s'agit donc pas de prétendre à l'existence un consensus, mais plutôt de rappeler que malgré les désaccords, il reste possible d'être dans une démarche constructive afin de répondre au mieux aux enjeux et attentes locales.

Un comité de suivi du projet a été mis en place, permettant de suivre les avancées du projet et d'expliquer sa démarche, les choix en résultant, d'énoncer des critères ou encore de proposer des mesures d'accompagnement utiles et souhaitées afin de minimiser son impact sur les riverains. Ainsi, le comité a par exemple, participé aux réflexions suivantes :

- Un éloignement de 750 m aux habitations des riverains non-partenaires fonciers était souhaité. En prenant en compte l'ensemble des contraintes, nous avons pu proposer une implantation à 670 m de l'habitation isolée la plus proche (hors partenaires fonciers) et plus de 800 m pour les hameaux les plus proches !
- Plusieurs variantes d'implantations ont été proposées, à 7, 5 et 4 éoliennes. La variante retenue est la plus compacte.
- Le comité a émis de souhait de proposer des mesures d'accompagnement en priorité pour les riverains. Nous réfléchissons à l'élaboration d'une offre directe (type chèque énergie ou autre) pendant la durée d'exploitation du parc, ainsi que des plantations de haies pour les riverains ayant un visuel direct sur le projet.

### Objectifs de l'éolien en Nouvelle-Aquitaine

En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **4 500 MW**. Au 31 décembre 2024, **2 031 MW** ont été installés :



(Ministère de la transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, 4<sup>e</sup> trimestre 2024 »)

## VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

# BULLETIN D'INFORMATION

## Ferme éolienne des Champs des Abaties

Juin 2025

N°2

### ÉDITO

Depuis plusieurs années, nous étudions la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune du Bouchage. Dans ce cadre, nous avons réalisé une série d'études nécessaire à ce projet : environnementales, paysagères, acoustiques, hydrologiques et techniques.

Un projet éolien est toujours un compromis subtil : cette énergie décarbonée est largement promue par les organismes scientifiques (GIEC, ADEME) comme une solution viable pour répondre aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle (demande croissante en électricité, réduction nécessaire des gaz à effet de serre, production énergétique locale, etc.) mais son implantation répond à de nombreuses contraintes inégalement réparties sur le territoire français. Nous comprenons également les volontés locales de conserver un paysage plus traditionnel.

Nous avons cherché, dès le début de notre démarche, à mener une action transparente et tenté de concilier les intérêts locaux et plus larges. Aujourd'hui encore, nous renouvelons cet engagement et revenons vers vous pour continuer de construire ce projet et renforcer les retombées positives pour le territoire et ses riverains.

**Yoann DOSSO**  
Chef de projets éoliens

**18 MW**  
puissance  
du projet

**15 000**  
Personnes  
alimentées

**176**  
Emplois locaux  
créés l'année de  
la construction

**150 000 €**  
Retombées  
fiscales pour le  
bloc communal

## ACTUALITÉS DU PARC

### Venez à notre Rencontre !

Ce bulletin d'information est l'occasion de vous convier à une rencontre sous forme d'entretiens de 20 minutes. Nous pourrions ainsi échanger autour du projet de manière personnalisée, en présenter les différentes caractéristiques et retombées, parler de l'éolien en général et répondre à vos questions sur le projet.

Nous vous invitons donc nous appeler ou nous écrire (nos coordonnées sont présentes sur la dernière page) pour réserver le créneau qui vous conviendra, le **4 juin entre 15 h à 19 h** pour ce temps d'échange dans la salle des fêtes de la mairie du Bouchage !

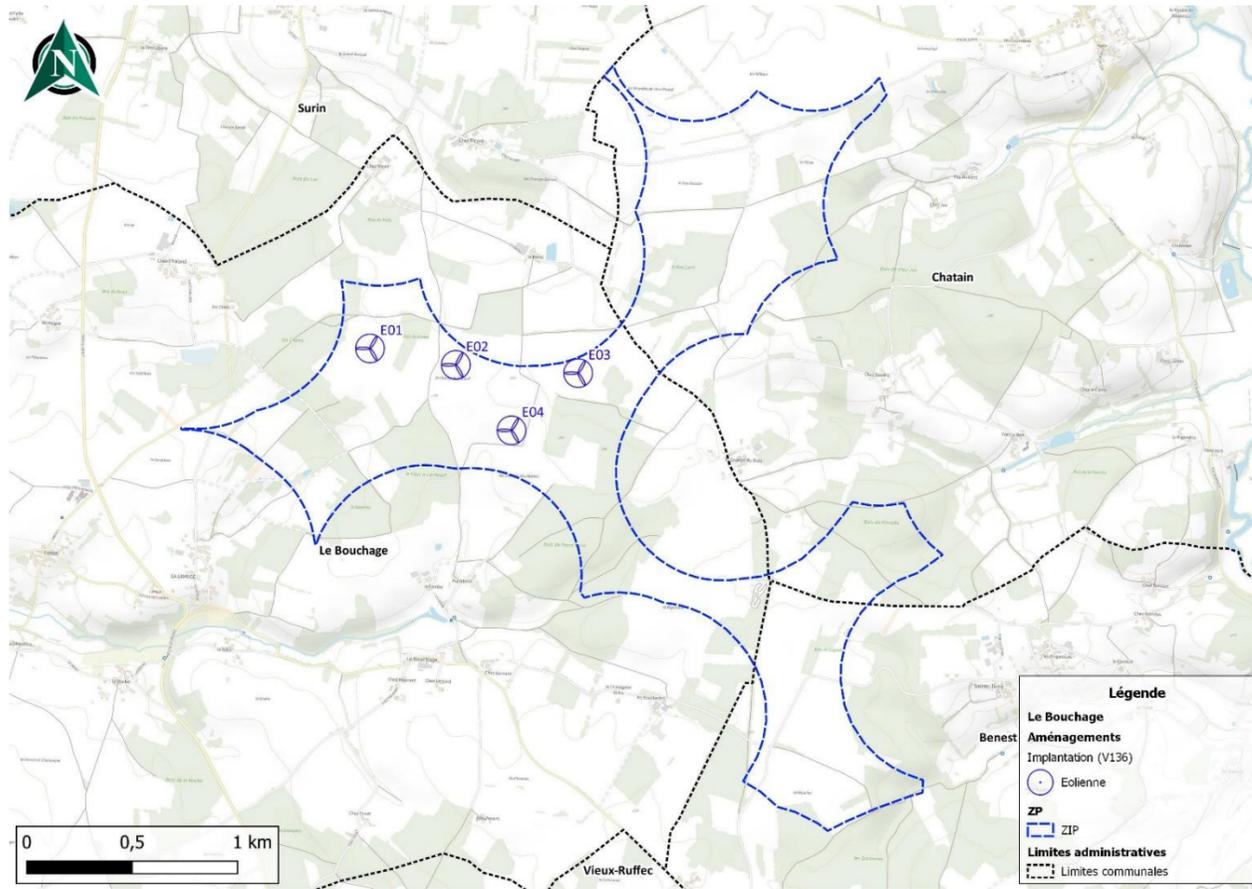
### Planning des entretiens – Mercredi 4 juin 2025

Horaires	15h	15h20	15h40	16h	16h20	16h40	17h	17h20	17h40	18h	18h20	18h40
N° Créneau	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12



# PRÉSENTATION DU PROJET

## Implantation et points forts



- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Éolien (SRE)** de 2012.
- Permet un éloignement à **plus de 570 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m), et plus de **1000 mètres des hameaux les plus peuplés de La Grange et l'Eglise du Bouchage**.
- Est **éloignée des zones de protection** environnementales comme les Natura 2000 et ZNIEFF, mais aussi des boisements
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes** à partir d'un potentiel maximal de 7 éoliennes.
- La variante d'implantation retenue comporte **4 éoliennes** d'une puissance de **4,5 MW**, soit une puissance totale du parc de **18 MW**, l'équivalent de la consommation de **15 000 personnes** !

### PRÉFAISABILITÉ

2020-2022



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaisabilité

### CONCEPTION

2022-2025



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Organisation des comités de suivi et information aux riverains
- **Compilation des résultats**
- **Définition des mesures d'accompagnement**

### INSTRUCTION

2025-2026



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation Publique
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

### CONSTRUCTION

2028-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

### EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

### DÉMANTELEMENT

2050 ou +



- Remise en état du site

# LES ÉTUDES

## Environnementale ADEV Environnement

Le bureau d'études ADEV Environnement a été missionné en 2023 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. Cette expertise ne s'appuie pas uniquement sur les observations du bureau d'études, mais aussi sur les connaissances établies précédemment par d'autres acteurs qui assurent la cohérence de l'état initial.

L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

## Paysagère Epure Paysage

Le cabinet d'études Epure Paysage travaille depuis septembre 2024 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

## Acoustique EREA

Le cabinet EREA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site en janvier 2025 pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

